



RÉUNION EXTRAORDINAIRE du conseil du Village de Brome tenue en personne le jeudi 19 septembre 2024 à 18h30, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Belanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch, et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller, conformément aux dispositions du code municipal.

Le conseiller Michael Allnutt était absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 3 personnes dans l'assistance.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'un usage autre qu'agricole auprès la Commission de la Protection du Territoire du Québec
4. Rechargement du chemin Stairs
5. Période de questions
6. Ajournement de la réunion

---

**1**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**Résolution 2024-420**

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 18h30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

---

**2**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Résolution 2024-421**

IL EST  
Proposé par Larry Royea  
Appuyé par Christopher Whitehead  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

**APPUI D'UNE DEMANDE D'UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - AUTORISATION D'UN USAGE RÉSIDENTIEL SUR LES LOTS NO 4 267 270 ET 4 267 277 (CE DERNIER AYANT UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 0,12 HA) AINSI QUE L'USAGE DE PASSAGE POUR LE LOT NO 4 267 651 - AUTORISATION POUR L'ALINÉATION DU LOT NO 4 267 277**  
**Résolution 2024-422**

CONSIDÉRANT que les dimensions des lots 4 267 651, 4 267 270 et 4 267 277 ne sont pas propice à une activité agricole rentable et pérenne;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants sont voués à un usage résidentiel et commercial;

CONSIDÉRANT que les activités agricoles immédiats aux lots visés sont inexistantes et ne seraient pas affectées par les présentes demandes;

CONSIDÉRANT que la présence de nouveaux usages résidentiels n'aurait pas d'impact sur les distances séparatrices;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'emplacement propice aux usages résidentiels en-dehors de la zone agricole dû notamment au manque d'infrastructures relatives à l'aqueduc et les égouts;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'activités agricoles d'envergure aux alentours des lots visés pas les demandes, l'homogénéité de celles-ci ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT que la demande vise des usages résidentiels de faible densité, l'eau et les autres ressources utiles aux activités agricoles ne seront pas affectées;

CONSIDÉRANT que les présentes demandes ne devraient pas affecter le développement économique des activités agricoles de la région vouées essentiellement aux activités récréo-forestier;

CONSIDÉRANT qu'un refus des présentes demandes auraient pour effets de rendre l'usage des lots visés inexistant.

**EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Larry Royea

Appuyé par Lisa Belanger

**ET RÉSOLU**

D'appuyer la présente demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole soit l'utilisation d'un usage résidentiel sur les lots no 4 267 270 et 4 267 277 (ce dernier ayant une partie située en zone agricole – environ 0,12 ha) ainsi que l'usage de passage pour le lot no 4 267 651. Ultimement, d'appuyer la demande afin d'autoriser la demande d'aliénation pour le lot no 4 267 277.

La conseillère Pat Panasuk vote contre la demande d'un usage autre qu'agricole auprès la Commission de la Protection du Territoire du Québec car elle est préoccupée par la signification du paragraphe cinq (5) où il est fait mention au manque d'infrastructures relatives à l'aqueduc et les égouts.

**ADOPTÉE**

---

**4**  
**RECHARGEMENT DU CHEMIN STAIRS**  
**Résolution 2024-423**

ATTENDU que le chemin Stairs montre des signes d'usure;

ATTENDU que la Ville de Lac-Brome fait le rechargement de sa section du chemin Stairs;

IL EST  
Proposé par Larry Royea  
Appuyé par Wesley Patch  
ET RÉSOLU

D'autoriser la Ville de Lac-Brome à refaire le rechargement du chemin Stairs dans la section du Village de Brome, au montant de 10 608 \$ plus les taxes applicables. Ceci inclura la pierre MG20b, la machinerie et le transport ;

DE financer cette dépense, nette des remboursements de taxes, à même le fonds général de la municipalité

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

**5**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Il a été demandé si la demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec concernerait tout le monde ou seulement les lots mentionnés.

Le maire répond que cela ne concernera que les lots mentionnés.

---

**6**  
**AJOURNEMENT DE LA RÉUNION**  
**Résolution 2024-424**

IL EST  
Proposé par Larry Royea  
Appuyé par Christopher Whitehead  
ET RÉSOLU

QUE la réunion soit levée à 18h47.

---

William Miller  
Maire

---

Gail Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière

